

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 245-2014
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.1163

Déposée le: 18.11.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Burkhalter (Rümligen, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Effectifs dans le domaine de la privation de liberté et de l'encadrement

Le canton de Berne est en bonne position en Suisse dans le domaine de l'exécution des peines et mesures, il peut faire état d'une qualité élevée. Or, un certain nombre d'incidents laissent supposer qu'en raison de la situation de sous-effectifs qui est notoirement celle du personnel des établissements, la sécurité de la population ne peut être entièrement garantie, pas plus que l'encadrement des détenus. De plus, les conditions de travail pèsent sur le personnel, les soldes horaires sont en augmentation et le recrutement tend à devenir difficile.

Dans le domaine de la police, le Grand Conseil a admis l'existence des lacunes de sécurité et il a décidé l'augmentation nécessaire des effectifs. Dans l'exécution des peines et mesures, les autorités politiques n'ont pas de la même manière pris conscience du problème, même si le rapport de l'expert Werren de 2010 relevait déjà le manque de personnel. Il en a effectivement résulté que les postes dont la création était jugée urgente n'ont pu être repourvus après l'EOS et les mesures d'économie adoptées dans ce contexte.

Le Conseil-exécutif est chargé de présenter un rapport qui traitera les sujets suivants :

1. Comment les effectifs actuels du personnel engagé dans le domaine de la privation de liberté et des mesures d'encadrement permettent-ils d'assurer la sécurité de la population ?
2. Comment les effectifs actuels permettent-ils d'assurer l'encadrement des détenus, leur réinsertion (resocialisation et réintégration) conformément aux dispositions légales et à celles du Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale sur l'exécution des peines et mesures ?
3. Quels sont les effectifs nécessaires dans les différents domaines (établissements pénitentiaires, prisons, division cellulaire, service de transport et autres services) et quels sont les effectifs réels ? Quelles mesures ont été prises ou sont envisagées pour améliorer la situation durablement ?
4. Quelles mesures faut-il prendre pour améliorer le statut, la formation, et le recrutement du personnel ?